



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU COMITE SIVOMAL
Du mardi 21 mars 2023**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux-mille-vingt-trois, le 21 mars à 20h00, le Comité sivomal du SIVOM du secteur de Riaillé, dûment convoqué par Monsieur Jérôme SQUELARD, Président, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune de Teillé,

Date de convocation : 15/03/2023

PRESENTS : Cécile ALBERT, Nathalie ANCIAUX, Astrid BAUDOUIN, Jean-Michel CLAUDE, David GAUTRET, Bénédicte LECOMTE, Annelise LEVEQUE, Marie-Thérèse LHERIAU, André RAITIERE, Guillaume RAITIERE, Anne RULLIER, Jérôme SQUELARD, Marine TESTARD, Roseline VOISIN.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Pierre BELLEIL, Ann BENOIST, Jessica DUFOUR (donne pouvoir à Roseline VOISIN), Violette GAUTREAU (donne pouvoir à Nathalie ANCIAUX), Xavier LOUBERT-DAVAINE (donne pouvoir à Bénédicte LECOMTE), Laurent LOYER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume RAITIERE

1^{er} POINT A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Madame la Vice-présidente en charge des finances présente les demandes de subvention des associations locales pour 2023 :

ASSOCIATIONS	subvention accordée en 2022	impact en 2022 pour notre secteur	montant demandé en 2023
ACTM (Association cantonale de travaux manuels)	600,00 €	83 adhérents en sept 2022 dont 63 de notre secteur	600,00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES	2 500,00 €	12 personnes du secteur accompagnées en 202 par le conseil en mobilité	2 500,00 €
POLY-SONS (école de musique)	6 750,00 €	160 adhérents en septembre dont 87 du secteur	5 626,00 €
SOS URGENCES MAMANS	150,00 €	126 enfants gardés sur le Pays d'Ancenis dont 2 du secteur - 32 bénévoles dont 6 du secteur	150,00 €
TOTAL	10 000,00 €		8 876,00 €

Elle précise que, concernant la demande de l'école de musique POLY-SONS, le comité sivoval avait acté en décembre 2022, une participation du Sivom à hauteur de 0.60€/habitant pour répondre aux besoins financiers de l'école. Le recensement 2022 indiquant 9376 habitants pour les cinq communes, le montant de la subvention proposé est de 5626,00 €.

Les demandes des associations ACTM et SOS URGENGE GARDE D'ENFANTS sont approuvées.

Pour la demande de subvention d'ERDRE ET LOIRE INITIATIVES, après échanges entre élus, il est décidé d'attribuer dans un premier temps, une subvention de 500€ correspondant au loyer de l'antenne de Riaillé et d'envoyer un courrier à cette association pour qu'elle justifie sa demande de subvention par un bilan financier et un rapport d'activité précisant l'impact sur le secteur de Riaillé pour qu'éventuellement un complément de subvention lui soit attribué.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Considérant que les associations poursuivent un but d'intérêt intercommunal local,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver le montant des subventions à verser au titre de l'exercice 2023 de la manière suivante :

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2023		
ASSOCIATIONS	montant demandé en 2023	subvention 2023 accordée
ACTM (Association cantonale de travaux manuels)	600,00 €	600,00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES	2 500,00 €	500,00 €
ERDRE ET LOIRE INITIATIVES		750,00 €
POLY-SONS (école de musique)	5 626,00 €	5 626,00 €
SOS URGENGE GARDE D'ENFANTS	150,00 €	150,00 €
TOTAL	8 876,00 €	7 626,00 €

Loyer
provision en attente de justificatifs

Article 2 : D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au compte 65748

Madame la Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance présente dans un diaporama, le fonctionnement et l'organisation de l'Association Petite Enfance Erdre et Donneau. Elle précise la situation budgétaire actuelle de celle-ci permettant d'expliquer leur demande de subvention pour 2023.

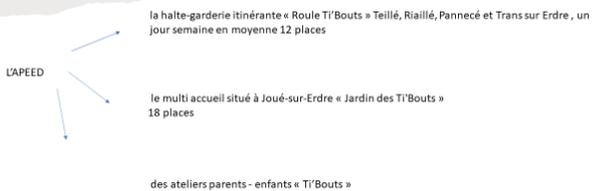
L'Association Petite Enfance Erdre et Donneau ou APEED

Le conseil d'administration

A ce jour, 10 bénévoles actifs dont 4 constituent le bureau.

- La présidente gère la gestion du personnel et le fonctionnement régulier
- La secrétaire a pour mission la gestion du personnel et, est aussi référente des actions parentalité (ateliers T1'bouts)
- La trésorière est en charge de la gestion du personnel, en lien avec la directrice administrative et financière, le commissaire aux comptes
- Une bénévole par délégation de la présidente préside le Comité Social et Economique (instance obligatoire car plus de 11 salariés)

L'Association Petite Enfance Erdre et Donneau (APEED) est une association Loi 1901, à but non lucratif. Son objectif premier est d'apporter des réponses aux besoins des familles concernant l'accueil de leurs enfants.



Les salariés

L'APEED c'est 14 salariés:

- Pour la halte-garderie: 1 éducatrice de jeunes enfants, une auxiliaire de puériculture, 2 CAP accompagnant éducatif petite enfance
- Pour le multi-accueil: 1 infirmière puéricultrice, 1 éducatrice de jeunes enfants, 2 auxiliaires de puériculture, 4 CAP accompagnant éducatif petite enfance
- Une assistante comptable
- Une directrice administrative et financière

Les salaires

Le salaire le plus élevé est à 3200 euros brut et les salaires moyens s'élèvent à 1800 euros brut.
Les charges de personnel représente le poste de dépense le plus élevé pour l'APEED. Pour 2023, cela correspond à 415 000 euros.
Sur cette somme, 1% est reversé au comité social et économique.

Le budget

- Budget total réalisé 2023: 506 263,90 euros
- Recettes: 501 101,56 euros soit un déficit de 1162,34 euros pour 2023.
- Ce budget sera validé lors de l'assemblée générale du 24 Mars 2023.

Les étapes à venir

- 2023: validation d'une subvention de 80 000 euros par le SIVOM correspondant à la demande suivante:

Subvention demandée pour 2023	255 271,70 €
Fond de roulement APEED	-177 342,11 €
Besoin pour 2023	77 929,59 €

Les étapes à venir

- Mise en place de temps de travail avec l'APEED et la commission petite enfance pour envisager 2024.

Aussi, compte-tenu du fond de roulement de l'association et des finances du Sivom, il est proposé d'attribuer une subvention de 80 000 € pour l'année 2023.

Le Comité Syndical,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : De subventionner l'association Petite Enfance Erdre et Donneau en 2023 à hauteur de 80 000 € pour son service halte-garderie et son service multi-accueil.

Article 2 : De verser ces participations en 4 acomptes (trimestriel)

Article 3 : D'imputer ces dépenses sur les crédits inscrits au compte 65748

4^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Madame la Vice-présidente propose à l'assemblée délibérante d'affecter le résultat 2022 de la manière suivante :

RESULTAT 2022 - AFFECTATION 2023

	résultat de cloture 2022	part affectée au budget d'investissement 2023	Report au budget de fonctionnement 2023
FONCTIONNEMENT	95 759,67 €		69 847,15 €
INVESTISSEMENT	- 4 352,52 €	25 912,52 €	

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : D'approuver l'affectation du résultat 2022

inférieur à 40 000 € HT, et ce conformément aux modes de calcul retenus par l'article 27 du Code des Marchés Publics, qu'elles fassent ou non l'objet d'un contrat écrit.

8^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES AGENTS VACATAIRES ET SAISONNIERS

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il y a obligation de faire apparaître, dans les contrats de travail des vacataires et des saisonniers, la délibération l'autorisant à engager, en fonction des besoins des services, des agents vacataires ou saisonniers et à signer les contrats de travail. Cette autorisation s'étend pour la durée de son mandat.

Le Comité Syndical,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

DECIDE (à l'unanimité)

Article 1 : d'autoriser, pour la durée de son mandat, Monsieur le Président à engager des agents vacataires ou saisonniers en fonction des besoins des services.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats des agents concernés.

9^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA RECEPTION DES COLIS ET DES COURRIERS RECOMMANDES

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de lui déléguer la signature nécessaire à la réception des courriers recommandés ou des colis. Cependant, n'étant pas présent en permanence dans les locaux, il propose également de donner procuration de signature au directeur des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE (à l'unanimité)

Article 1er : De donner délégation à Monsieur le Président pour la signature de pièces liées aux services postaux.

Article 2 : De donner procuration à Monsieur Cédric Chauvet, directeur des services pour la signature de ces mêmes pièces.

10^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : DELEGATIONS ACCORDEES AUX VICE-PRESIDENTES

Monsieur le Président, pour faciliter la gestion quotidienne du SIVOM, propose d'accorder quelques délégations à Mesdames les Vice-Présidentes et à Monsieur le Directeur des services :

- Délégations accordées à la 1^{ère} Vice-Présidente :
 - Signature des documents administratifs et comptables
 - Signature des devis et bons de commandes inférieurs à 1000 €
- Délégations accordées aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} Vice-Présidentes :
 - Signature des devis et bons de commandes inférieurs à 1000 €
- Délégations accordées au Directeur général des services :
 - Réception des colis et recommandés
 - Signature des devis et bons de commandes inférieurs à 1000 €

Le comité sivomal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les Statuts du SIVOM,
Considérant que ces délégations favorisent la gestion du SIVOM,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE (à l'unanimité)

Article Unique : Les délégations accordées ci-dessus aux Vice-Présidentes et au Directeur des services, pour la durée du mandat.

9^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : QUELQUES INFOS

- Monsieur le Président, suite à son élection, a rencontré l'ensemble des Vice-présidentes et des coordinatrices de chaque service afin qu'on lui présente le fonctionnement du service, les projets à venir et les éventuelles problématiques du moment. Ce temps a également été l'occasion de demander un effort de 10% sur les prévisions budgétaires 2023.
- Lors du dernier bureau du jeudi 09 mars, il a été convenu que celui-ci aurait en charge de nouvelles missions plus transversales telles que la communication, l'organisation interne ou la gestion des mouvements de personnel. Les dates des bureaux seront également éloignées des dates des comités afin d'éviter toutes redondances dans les sujets abordés. Les dates retenues sont les jeudi 25 mai 2023, jeudi 14 septembre 2023 et jeudi 30 novembre 2023.
- Désormais les derniers compte-rendu de chaque commission seront transmis par le Directeur des services en amont du comité sivoval.
- Le Crédit Agricole a été retenu pour le renouvellement de la ligne de trésorerie, son offre aux mêmes conditions que l'année précédente ayant été la mieux disante face à ces concurrents.
- Monsieur le Président rencontrera le sous-préfet le vendredi 31 mars 2023, l'occasion d'évoquer avec lui les difficultés financières auxquelles le Sivom fait face actuellement afin d'entrevoir d'éventuelles solutions.
- Monsieur le président fait un point sur la future Convention Territoriale Globale qui remplacera le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF :
Aujourd'hui, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales entend renouveler son partenariat auprès des collectivités locales dans le champ des politiques familiales et sociales, mais en s'appuyant désormais sur les intercommunalités, à travers la mise en place et la signature d'une CTG. Cette évolution s'applique y compris lorsque l'intercommunalité n'exerce pas de compétence en matière d'enfance/jeunesse, comme c'est le cas pour la COMPA.

La CTG a pour objectif d'être une démarche stratégique partenariale afin de prendre en compte l'ensemble des champs de compétence de la CAF (enfance/jeunesse – logement – accès aux droits – etc ...) sur un territoire supra communal, en élaborant un projet de territoire destiné à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles. Cette CTG permet notamment de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF aux équipements et services portés par les collectivités signataires des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Afin de favoriser la signature de cette CTG globale au niveau du territoire de la COMPA, la CAF de Loire-Atlantique a proposé au préalable la signature d'une convention d'ingénierie sur 2 ans, qui vise à définir le prérequis à l'élaboration d'un projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, autour des 4 champs suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité.

Une rencontre est programmée en Mairie de Teillé le 1 avril à 10H avec les représentants des structures du pays d'ancenis concernant les 4 pôles (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité) pour discuter de la convention d'ingénierie sur 2 ans et de la CTG.

10^{ème} POINT A L'ORDRE DU JOUR : DATES PROPOSEES POUR LES PROCHAINS COMITES SIVOMAUX

- Mercredi 10 mai 2023
- Mardi 19 septembre 2023
- Mardi 05 décembre 2023

Fin de la réunion à 21h30

Comité sivomal du 21 mars 2023

Signatures

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Mme	ALBERT	Cécile	élue	
Mme	ANCIAUX	Nathalie	Vice-Présidente	
Mme	BAUDOUIN	Astrid	Vice-Présidente	
Mr	BELLEIL	Jean-Pierre	élu	Excusé
Mme	BENOIST	Ann	élue	Excusée
Mr	CLAUDE	Jean-Michel	élu	
Mme	DUFOUR	Jessica	élue	Excusée (donne pouvoir à Roseline VOISIN)
Mme	GAUTREAU	Violette	élue	Excusée (donne pouvoir à Nathalie ANCIAUX)
Mr	GAUTRET	David	élu	
Mme	LECOMTE	Bénédicte	élue	
Mme	LEVEQUE	Annelise	élue	
Mme	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Présidente	
Mr	LOUBERT- DAVAINE	Xavier	élu	Excusé (donne pouvoir à Bénédicte LECOMTE)
Mr	LOYER	Laurent	élu	Excusé
Mr	RAITIERE	André	Président	
Mr	RAITIERE	Guillaume	élu	
Mme	RULLIER	Anne	élue	
Mr	SQUELARD	Jérôme	élu	
Mme	TESTARD	Marine	élue	
Mme	VOISIN	Roseline	élue	